

Charte qualité d'engagement

La présente charte spécifie les exigences de bonnes pratiques d'une mission de coaching portée par Ebrïoo.

CONTEXTE

Le coach intervenant au nom de Ebrïoo est **certifié** et formé aux méthodes de coaching. Lors de l'exercice de son activité professionnelle avec des clients, le coach adopte une conduite conforme à la présente charte.

EXCELLENCE PROFESSIONNELLE

Le coach peut faire appel aux services de confrères pour être "supervisé". Il est engagé dans un cheminement continu d'évolution personnelle et se tient au courant des développements de la discipline. La compétence professionnelle du coach est assurée par sa formation dans le domaine du coaching.

CONFIDENTIALITE

Le coach s'astreint au **secret professionnel** et un **devoir de confidentialité** sur l'ensemble des informations recueillies au cours de ses missions. Les objectifs, les préconisations et les ouvertures finales peuvent faire l'objet d'une restitution par le ou les coachés selon des modalités à définir au démarrage de la mission.

INTEGRITE

- Le coach se situe dans un périmètre **éthique** et **déontologique** défini par le cadre de la profession de coach certifié. Le coach s'interdit l'abus d'influence et reste dans le cadre de son travail, il a pour but l'aide à l'autonomie.
- A l'égard de la profession, le coach se tient à un **devoir de réserve** dans ses propos et dans ses actes. Il fait preuve de respect à l'égard de la diversité des courants existant dans le domaine du coaching mais refuse qu'une personne ou un groupe puisse prévaloir de définir la vérité en la matière. Le coach contribue à l'image positive de la profession par son comportement, sa compétence et la vision du monde positive dont il est porteur.
- Le coaching est un **processus d'accompagnement professionnel laïc**, libre de tout dogme. Le coach exclut toute intervention mobilisant ses propres croyances religieuses ainsi que celles de son client.

CONTRACTUALISATION

- Un **contrat de mission de coaching** définit les conditions de l'accord et inclue la nature du service proposé, les limites et les responsabilités de chacun. Le contrat précise la fréquence, la durée des entretiens et leurs modalités. Le coach garantit le respect des engagements pris contractuellement et se tient à la règle de confidentialité.
- Ebrïoo et le coach s'assure que l'intervention **sert l'intérêt de son client** et veille à agir avec un haut niveau d'intégrité pendant toute la durée de la relation de coaching. En aucune circonstance, la coach ne met à profit la situation de coaching pour en tirer des avantages contractuels, que ceux-ci soient d'ordre financier, social ou sexuel.

FIN DE LA RELATION

Le coach, dans le cas où il constaterait que les conditions de réussite de sa mission ne sont plus réunies, pourra s'autoriser, en concertation avec l'entreprise, à interrompre la mission.
Le coach respecte le droit d'un client de mettre fin à une relation à tout moment du processus, dans les conditions prévues au contrat de coaching.